

**Déclaration mensuelle du vendeur au détail
situé sur une réserve indienne**

Programme de gestion de l'exemption fiscale des Indiens en matière de taxe sur les carburants

Nom du vendeur au détail

.....

Numéro d'identification

Dossier

Période visée

..... **C : A**

.....
A A A A M M

Cette déclaration s'adresse à vous si vous êtes un vendeur au détail qui exploite une station-service située sur une réserve ou dans un établissement indien au Québec et que vous n'avez pas la solution informatique prévue pour nous transmettre l'information concernant les ventes de carburant à des Indiens. Vous devez produire une déclaration distincte pour chaque station-service que vous exploitez sur une telle réserve ou dans un tel établissement, que vous ayez ou non un solde à payer ou un remboursement à demander.

4. Retournez les parties 1, 2 et 3 de la déclaration, **accompagnées obligatoirement** soit de toutes les pages du formulaire CAZ-1020.A, soit d'une copie papier des données requises extraites de votre système informatique pour chaque transaction, avec votre paiement, s'il y a lieu, à l'adresse suivante :
Revenu Québec
3800, rue de Marly
Québec (Québec) G1X 4A5

Étapes à suivre

1. Remplissez le relevé des achats mensuels du vendeur au détail (partie 3) et reportez le total de la colonne G à la ligne 5 de la partie 1.
2. Inscrivez le nombre de litres d'essence et de mazout (diesel) vendus aux Indiens dans les colonnes correspondantes de la ligne 2, à la partie 1. Si vous utilisez le *Registre des ventes au détail effectuées aux Indiens (CAZ-1020.A)*, reportez à cette ligne les sous-totaux inscrits aux cases A et B de la dernière page du registre.
3. Remplissez les lignes 1, 3, 4 et 6 ainsi que l'une des lignes 7 et 8 de la partie 1, puis signez la déclaration.

Production de la déclaration

Nous devons recevoir la déclaration et les documents mentionnés ci-dessus au plus tard le **quinzième jour** du mois suivant la période visée. Au-delà de ce délai, vous vous exposez à une pénalité. De plus, si vous avez une somme à remettre, vous devrez payer des intérêts, et une pénalité pourrait s'ajouter à celle-ci.

Vous devez joindre à votre envoi, s'il y a lieu, le bordereau de paiement et un chèque ou un mandat fait à l'**ordre du ministre du Revenu du Québec**, sur lequel doit figurer votre numéro d'identification. Si vous préférez, vous pouvez, dans les mêmes délais, effectuer votre paiement à une institution financière. Dans ce cas, faites-nous parvenir par la poste les parties 1, 2 et 3 de la déclaration dûment remplies.

1 Déclaration

	Essence	Mazout (diesel)
Nombre total de litres vendus (arrondi au litre près)	1	
Nombre de litres vendus aux Indiens (arrondi au litre près)	2	
Taux de taxe selon la région ¹	3	
Montant de la ligne 2 multiplié par le taux de la ligne 3, colonne par colonne		
Montant de taxe non exigible	+	4
Montant non payé selon l'autorisation (total de la colonne G de la partie 3)	-	5
Montant de la ligne 4 moins celui de la ligne 5	=	6
Montant de la ligne 6, s'il est positif	Remboursement	7
Montant de la ligne 6, s'il est négatif	Solde à payer	8

1. Pour connaître le taux en vigueur pour la période visée par cette déclaration, consultez le document *Tableau des taux de taxe applicables dans les différentes régions du Québec (CA-1)* dans notre site Internet, à revenuquebec.ca, ou communiquez avec notre service à la clientèle.

2 Signature

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

.....

Nom de la personne autorisée

Date

Ind. rég.

Téléphone

Poste

.....

Signature

Réservé à Revenu Québec 1 2 99



10DB ZZ 49486866

3 Relevé des achats mensuels du vendeur au détail

Nom du vendeur au détail

Numéro d'identification

Dossier

Période visée

.....

.....

C . A

.....

A A A A M M

- Remplissez ce relevé en y indiquant chaque achat effectué au cours de la période visée.
- Indiquez le type de carburant en inscrivant la lettre *E* (pour essence) ou *M* (pour mazout, y compris le diesel). Utilisez deux lignes distinctes si deux types de carburant sont inscrits sur une même facture.
- Si l'espace est insuffisant, procurez-vous un exemplaire de cette page dans notre site Internet (revenuquebec.ca) ou faites-en une photocopie. Inscrivez-y les renseignements demandés. Joignez le tout au présent formulaire.

A Date d'achat M M J J	B Numéros d'identification et de dossier du fournisseur	C Type de carburant (E ou M)	D Nombre de litres achetés	E Taux de taxe selon le type de carburant et la région	F Pourcentage non payé selon l'autorisation ²	G Montant non payé selon l'autorisation
1		T Q			% 1	
2		T Q			% 2	
3		T Q			% 3	
4		T Q			% 4	
5		T Q			% 5	
6		T Q			% 6	
7		T Q			% 7	
8		T Q			% 8	
9		T Q			% 9	
10		T Q			% 10	
11		T Q			% 11	
12		T Q			% 12	
13		T Q			% 13	
14		T Q			% 14	
15		T Q			% 15	
16		T Q			% 16	
17		T Q			% 17	
18		T Q			% 18	
19		T Q			% 19	
20		T Q			% 20	

Total

Reportez le total de la colonne G à la ligne 5 de la partie 1.

2. Ce pourcentage correspond à la réduction du montant égal à la taxe que votre fournisseur désigné doit appliquer à la station-service concernée selon l'autorisation que nous avons donnée.

10DC ZZ 49486867



3 Relevé des achats mensuels du vendeur au détail

Nom du vendeur au détail

Numéro d'identification

Dossier

Période visée

.....

.....

C . A

.....

A A A A M M

- Remplissez ce relevé en y indiquant chaque achat effectué au cours de la période visée.
- Indiquez le type de carburant en inscrivant la lettre *E* (pour essence) ou *M* (pour mazout, y compris le diesel). Utilisez deux lignes distinctes si deux types de carburant sont inscrits sur une même facture.
- Si l'espace est insuffisant, procurez-vous un exemplaire de cette page dans notre site Internet (revenuquebec.ca) ou faites-en une photocopie. Inscrivez-y les renseignements demandés. Joignez le tout au présent formulaire.

A Date d'achat M M J J	B Numéros d'identification et de dossier du fournisseur	C Type de carburant (E ou M)	D Nombre de litres achetés	E Taux de taxe selon le type de carburant et la région	F Pourcentage non payé selon l'autorisation ²	G Montant non payé selon l'autorisation
1		T Q			% 1	
2		T Q			% 2	
3		T Q			% 3	
4		T Q			% 4	
5		T Q			% 5	
6		T Q			% 6	
7		T Q			% 7	
8		T Q			% 8	
9		T Q			% 9	
10		T Q			% 10	
11		T Q			% 11	
12		T Q			% 12	
13		T Q			% 13	
14		T Q			% 14	
15		T Q			% 15	
16		T Q			% 16	
17		T Q			% 17	
18		T Q			% 18	
19		T Q			% 19	
20		T Q			% 20	

Total

Reportez le total de la colonne G à la ligne 5 de la partie 1.

2. Ce pourcentage correspond à la réduction du montant égal à la taxe que votre fournisseur désigné doit appliquer à la station-service concernée selon l'autorisation que nous avons donnée.

10DC ZZ 49486867



3 Relevé des achats mensuels du vendeur au détail

Nom du vendeur au détail

Numéro d'identification

Dossier

Période visée

.....

.....

C . A

.....

A A A A M M

- Remplissez ce relevé en y indiquant chaque achat effectué au cours de la période visée.
- Indiquez le type de carburant en inscrivant la lettre *E* (pour essence) ou *M* (pour mazout, y compris le diesel). Utilisez deux lignes distinctes si deux types de carburant sont inscrits sur une même facture.
- Si l'espace est insuffisant, procurez-vous un exemplaire de cette page dans notre site Internet (revenuquebec.ca) ou faites-en une photocopie. Inscrivez-y les renseignements demandés. Joignez le tout au présent formulaire.

A Date d'achat M M J J	B Numéros d'identification et de dossier du fournisseur	C Type de carburant (E ou M)	D Nombre de litres achetés	E Taux de taxe selon le type de carburant et la région	F Pourcentage non payé selon l'autorisation ²	G Montant non payé selon l'autorisation
1		T Q			% 1	
2		T Q			% 2	
3		T Q			% 3	
4		T Q			% 4	
5		T Q			% 5	
6		T Q			% 6	
7		T Q			% 7	
8		T Q			% 8	
9		T Q			% 9	
10		T Q			% 10	
11		T Q			% 11	
12		T Q			% 12	
13		T Q			% 13	
14		T Q			% 14	
15		T Q			% 15	
16		T Q			% 16	
17		T Q			% 17	
18		T Q			% 18	
19		T Q			% 19	
20		T Q			% 20	

Total

Reportez le total de la colonne G à la ligne 5 de la partie 1.

2. Ce pourcentage correspond à la réduction du montant égal à la taxe que votre fournisseur désigné doit appliquer à la station-service concernée selon l'autorisation que nous avons donnée.

10DC ZZ 49486867



3 Relevé des achats mensuels du vendeur au détail

Nom du vendeur au détail

Numéro d'identification

Dossier

Période visée

.....

..... **C . A**

.....

.....
A A A A M M

- Remplissez ce relevé en y indiquant chaque achat effectué au cours de la période visée.
- Indiquez le type de carburant en inscrivant la lettre *E* (pour essence) ou *M* (pour mazout, y compris le diesel). Utilisez deux lignes distinctes si deux types de carburant sont inscrits sur une même facture.
- Si l'espace est insuffisant, procurez-vous un exemplaire de cette page dans notre site Internet (revenuquebec.ca) ou faites-en une photocopie. Inscrivez-y les renseignements demandés. Joignez le tout au présent formulaire.

A Date d'achat M M J J	B Numéros d'identification et de dossier du fournisseur	C Type de carburant (E ou M)	D Nombre de litres achetés	E Taux de taxe selon le type de carburant et la région	F Pourcentage non payé selon l'autorisation ²	G Montant non payé selon l'autorisation
1	T Q				% 1	
2	T Q				% 2	
3	T Q				% 3	
4	T Q				% 4	
5	T Q				% 5	
6	T Q				% 6	
7	T Q				% 7	
8	T Q				% 8	
9	T Q				% 9	
10	T Q				% 10	
11	T Q				% 11	
12	T Q				% 12	
13	T Q				% 13	
14	T Q				% 14	
15	T Q				% 15	
16	T Q				% 16	
17	T Q				% 17	
18	T Q				% 18	
19	T Q				% 19	
20	T Q				% 20	

Total

Reportez le total de la colonne G à la ligne 5 de la partie 1.

2. Ce pourcentage correspond à la réduction du montant égal à la taxe que votre fournisseur désigné doit appliquer à la station-service concernée selon l'autorisation que nous avons donnée.

10DC ZZ 49486867

